



## CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN VÉHICULE

Entre :

**La Résidence Sainte Clotilde**  
**1 rue Millet Hugot 89480 COULANGES SUR YONNE**  
**Représentée par Marie-Pierre ABACHI, Directrice**

Et

Madame, Monsieur  
Domicilié (numéro et nom de voie)  
A (code postal et ville)

Titulaire du permis de conduire n°

L'utilisateur certifie être titulaire du permis de conduire B depuis au moins trois ans et s'engage à

- Respecter les règles d'utilisation du véhicule (ne pas fumer à l'intérieur, nettoyer les éventuelles saletés occasionnées par l'utilisation) ;
- Rendre le véhicule dans un état conforme à l'état initial (cf. Etat des lieux ci-joint)
- Signaler à la résidence toute anomalie technique ou incident routier survenu durant l'utilisation du véhicule ;

**Il est convenu ce qui suit :**

**Objet de la convention :**

**Cette convention vise à détailler les conditions liées à la mise à disposition par la Résidence Sainte Clotilde du véhicule FORD Transit CC-325-FP.**

**Assurance :**

**Le véhicule mis à disposition doit être assuré par l'utilisateur. La présentation de l'attestation d'assurance doit être obligatoirement remise à la signature de la convention.**

**En cas de contravention au Code de la Route, la Résidence transmettra systématiquement aux forces de l'ordre une copie du présent document.**

**Tarif :**

**Le véhicule est mis à disposition contre un forfait de 150 kms/jour puis 0.31€/km :**

- 30.00€ pour la demi-journée\*
- 50.00€ pour la journée\*
- 130.00€ pour 3 jours\*, 150.00€ pour 4 jours\*, 200.00€ pour 5 jours\*

**\*Hors carburant et hors assurance**

**Caution :**

**Une caution de 350.00€ sera demandée à la location du véhicule.**

**Le véhicule devra être restitué avec le même niveau de carburant que lors de l'enlèvement.**

**Durée de la convention :**

**La présente convention est conclue pour une durée :**

**Du ..... à H au ..... à H**

Fait à ..... le .....

Pour la Directrice de la Résidence Sainte Clotilde

Signature de l'utilisateur

Signature du membre de l'équipe présent ce jour

précédée de la mention « Lu et Approuvé »